

AIPR Encadrant / Concepteur – Recyclage

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



Durée : 1 jour – 7 heures

Nombre de stagiaires :
4 à 8 stagiaires

1/1

Personnes concernées

- Toute personne chargée par le responsable de projet d'encadrer la mise en œuvre de travaux : maître d'œuvre, exploitant, maître d'ouvrage et personnel technique des collectivités territoriales, bureaux d'études spécialisés
- Toute personne de l'entreprise de localisation des réseaux ou en recollement des réseaux neufs voulant être certifiée
- Toute personne assurant l'encadrement des travaux

Prérequis

Avoir suivi la formation initiale
Carte d'identité en cours de validité à présenter le jour de l'examen

Objectifs

- Renforcer la prise en compte des mesures techniques liées au décret anti-endommagement dans son projet de travaux
- Rapprocher le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR
- Passer l'examen de recyclage en optimisant ses chances de réussite au QCM AIPR Encadrement et/ou Concepteur

Programme

Rappel des thèmes abordés lors de la formation initiale, notamment :

- Contexte réglementaire relatif à « l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution »
- Procédures exécutants et responsable de projet avant les chantiers et actions à réaliser au cours de chantier
- Principes fondamentaux de sécurité et mesures de prévention
- Gérer les travaux de réseaux aériens et souterrains

Préparation à l'examen avec des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

Evaluation et validation

Attestation de compétences si réussite au QCM, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR Encadrement et/ou Concepteur